

EA8 SSDIF

REF

N^o 75/1

REFERENCE

NOUVELLE ÉTAPE DES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, devant l'Institut canadien des Affaires internationales, à Winnipeg le 23 janvier 1975.

Avant d'aborder ce sujet, j'aimerais jeter un coup d'oeil rapide sur notre conception générale des relations extérieures, afin de pouvoir examiner les relations canado-américaines dans leur contexte.

Comme vous le savez, en 1970, le Gouvernement canadien a procédé à une étude approfondie de sa politique extérieure, la première depuis l'après-guerre. L'une des conclusions les plus importantes a laquelle on a abouti est que la politique extérieure constitue un prolongement, à l'étranger, de la politique intérieure. Pour s'assurer l'appui de la population, le gouvernement doit donc faire correspondre ses objectifs en matière de politique extérieure aux besoins et aux intérêts des Canadiens.

Deux questions majeures découlent de cette conclusion, soit d'une part le maintien de l'unité nationale, problème essentiellement intérieur qui comporte cependant d'importantes incidences sur le plan extérieur, et d'autre part le problème fort complexe que constitue la difficulté de vivre en harmonie avec le pays le plus puissant du monde, les États-Unis, tout en conservant une identité distincte. Il s'agit de toute évidence d'un problème à caractère extérieur, mais qui n'en comporte pas moins d'importantes incidences pour la vie canadienne, car notre souveraineté et notre indépendance sont en jeu. Il est inévitable, voire avantageux pour les deux parties, que des liens étroits d'interdépendance existent entre le Canada et les États-Unis. Mais il est essentiel que ces relations soient de nature telle à ne pas porter atteinte à l'identité nationale et à l'indépendance du Canada.

Certaines réalités fondamentales nous révèlent l'ampleur du problème. Le commerce entre le Canada et les Etats-Unis représente environ 40 milliards de dollars par année. Le marché américain absorbe 67 p. 100 de nos exportations et fournit 69 p. 100 de nos importations. Le Canada absorbe 21 p. 100 des exportations des États-Unis et lui fournit 25 p. 100 de ses importations. Le marché américain absorbe jusqu'à 35 p. 100 de tous les produits manufacturés au Canada. Par contre, les achats du Canada

représentent moins de 2 p. 100 de tous les produits manufacturés aux États-Unis. A la fin de 1971, les investisseurs américains contrôlaient 27 p. 100 de l'industrie et des ressources canadiennes. Dans certaines industries clés, la participation américaine dépasse 75 p. 100. L'investissement direct des Canadiens aux États-Unis représente moins de la moitié de 1 p. 100 des avoirs des compagnies américaines.

Ces chiffres, qui représentent une situation existant depuis longtemps, nous ont fait prendre conscience de la nécessité de réexaminer nos relations avec les États-Unis afin que nous, Canadiens, puissions déterminer notre politique. Ce nouvel examen a démarré au début des années soixante-dix. Les mesures économiques spéciales adoptées par les États-Unis en août 1971 ont rendu cette initiative particulièrement urgente. Nous avons donc entrepris, en 1972, une réévaluation globale des relations canado-américaines.

Nous avons étudié trois possibilités:

- le maintien du statu quo;
- 2) une plus grande intégration avec les États-Unis; et
- 3) le renforcement de notre économie et d'autres aspects de notre vie nationale en vue d'assurer notre indépendance.

Nous avons opté pour la troisième possibilité souvent appelée troisième option. En conséquence, nous avons adopté une stratégie générale et à long terme visant à mettre en oeuvre certains programmes et certaines politiques destinés à rendre le Canada moins vulnérable à l'attrait qu'exercent les États-Unis.

Avant de parler des mesures que nous avons prises jusqu'ici pour la mise en oeuvre de cette décision, je désire traiter de certaine de ses répercussions. On en a discuté auparavant, mais leur importance est telle qu'il vaut la peine d'y revenir. Il n'est aucunement question de s'enfermer dans le protectionnisme et l'isolationnisme. Au contraire, il s'agit plutôt pour le Canada d'être davantage présent dans le reste du monde. Ce n'est pas là une option antiaméricaine, car elle tient compte du fait que les liens qui nous unissent aux États-Unis ont une importance primordiale dans nos rapports avec l'extérieur. Il s'agit de renforces liens en élaborant des politiques permettant au Canada d'atteindre sa maturité et de prendre confiance en lui, et ainsi

e

d'éliminer l'irritation qui, si on lui donne libre cours, pourrait se traduire au Canada par des sentiments antiaméricains.

Mais qu'avons-nous fait jusqu'ici pour abriter le Canada du continentalisme? La logique de la situation veut que nous diversifiions nos intérêts et resserrions nos liens avec d'autres pays, notamment avec ceux qui, grâce à leur puissance, peuvent faire contre-poids à l'attrait qu'exercent les États-Unis. A la différence des États-Unis, le Canada n'a pas d'obligations planétaires; néanmoins, il possède des intérêts dans le monde entier, et il est de plus en plus en mesure de les promouvoir. Nous avons donc cherché à renforcer les relations du Canada avec d'autres pays, notamment avec le Japon et l'Europe.

D'importants contacts ont eu lieu entre le Canada et le Japon au niveau des dirigeants politiques et des hauts fonctionnaires et ce, dans une foule de domaines -- l'agriculture, la science et la technologie, l'énergie (y compris l'énergie nucléaire) et les minéraux. En 1973-1974, les ministres des Affaires extérieures des deux pays se sont rencontrés deux fois; en 1974, leurs premiers ministres se sont rencontrés à Paris et à Ottawa. Le but de ces contacts était énoncé dans le communiqué publié à l'issue de la dernière rencontre entre les deux premiers ministres qui s'est tenue à Ottawa, en septembre. Ces derniers sont convenus que "le Japon et le Canada s'efforceraient constamment de cultiver, d'élargir et d'enrichir leur collaboration dans les domaines politique, économique, culturel, scientifique et technologique, et dans d'autres domaines divers, afin de placer leurs relations sur une base plus étendue et plus profonde".

L'Europe est l'autre principal pôle d'attraction avec lequel le Canada espère renforcer ses relations. Des efforts concertés sont déployés pour intensifier nos relations avec les pays membres de la Communauté européenne ainsi qu'avec la Communauté en tant qu'entité distincte. Depuis 1972, le Canada, la Communauté européenne et les membres de celle-ci ont eu des relations suivies à plusieurs niveaux. Ces échanges ont abouti au voyage du premier ministre Trudeau à Paris et à Bruxelles en octobre 1974. Ce dernier doit se rendre dans d'autres capitales européennes en mars prochain, en vue d'intensifier, dans le plus grand nombre possible de domaines, nos relations avec ces pays. Un autre objectif de ces activités, très important également, est de négocier la signature d'une sorte d'entente entre le Canada et la Communauté européenne. Une entente de ce genre constituerait la reconnaissance pour le Canada de son statut d'entité politique, économique et sociale

distincte en Amérique du Nord. Des liens avec la Communauté européenne, qui pourraient se resserrer, se situent directement dans le cadre de notre objectif, qui consiste à diversifier nos relations extérieures.

Ceci dit, je me dois toutefois d'insister sur un point central: ces efforts de diversification des relations signifient que nous cherchons non pas à diminuer nos relations avec les États-Unis, mais bien plutôt à les compléter. Celles-ci demeureront manifes ment les relations les plus importantes que nous entretenions. Cependant, nous cherchons à renforcer le statut du Canada afin parvenir à une relation plus équilibrée, plus réciproque, et partant plus saine entre deux partenaires indépendants.

Depuis le début des années soixante-dix, nous avons assisté à la fin d'une époque et au début d'une ère nouvelle entre nos deux pays. Ce changement a entraîné la fin des "relations spéciales entre le Canada et les États-Unis. Quels sont les facteurs qui mamené cette transformation et quels sont les points saillants de ces deux phases des relations canado-américaines?

Née de la Seconde Guerre mondiale, la première période s'est poursuivie jusqu'au début des années soixante-dix; elle a vu le États-Unis et le Canada passer au premier plan de la scène mondiale, les premiers, comme chefs de file du monde occidental et second, comme puissance économique et comme allié politique et militaire important. Une coopération étroite sur les plans politique et militaire et une interaction économique et culture croissante ont caractérisé cette période. La coopération dans domaine de la défense a été marquée d'une série d'accords s'éche lonnant de l'Accord d'Ogdensburg de 1940, portant création de la Commission permanente canado-américaine de défense, à l'Accord m 1958 concernant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord qui a présidé à l'établissement d'un système antibombardier unifié, face à la menace soviétique. Dans le secteur économique, l'attrait du "continentalisme" a primé. là est né le phénomène que nous connaissons tous, à savoir l'expansion rapide du contrôle des États-Unis sur la mise en valeur de l'industrie canadienne, notamment dans les secteurs de l'extraction minière et pétrolière. La pénétration culturelle Canada par la télévision, la radio, les films et les publication a également été importante durant cette même période.

Toutefois, pendant que les États-Unis élargissaient leur influence dans un si grand nombre de secteurs de la vie canadienne, des changements survenaient sur la scène internationale

à l'intérieur du Canada, et dans l'esprit même des Canadiens à l'égard de leur identité nationale et de leur indépendance. Ces faits nouveaux devaient entraîner une modification du caractère des relations canado-américaines.

Ce nouveau sentiment d'appartenance nationale s'est reflété de façon très marquée dans le secteur économique. L'enjeu est l'indépendance économique du Canada. J'ai déjà mentionné des chiffres qui reflètent le degré de dépendance du Canada par rapport aux États-Unis pour ce qui est du commerce et des investisse-Un échantillonnage des divers sondages effectués en 1972 révèle que 88.5 p. 100 de la population jugeait que le Canada devait exercer un contrôle plus important sur son économie; deux Canadiens sur trois considéraient à ce moment-là que le niveau des investissements américains au Canada était trop élevé. Cette préoccupation croissante à l'égard de la vulnérabilité économique du Canada s'est accrue de façon marquée lors de l'introduction des mesures économiques américaines d'août 1971. Bien que l'impact de ces mesures ait été global, leurs répercussions au Canada ont été très lourdes étant donné l'importance de nos relations commerciales avec les États-Unis et les relations de notre industrie avec la leur. Il va de soi qu'aucun pays soucieux de son indépendance ne peut accepter passivement une situation qui l'expose à ce point à un changement radical et inattendu de ses relations économiques avec un puissant voisin.

Sur le plan économique (sic), notre pays a été témoin d'un souci nouveau de mettre en valeur et de préserver l'identité culturelle nationale. La forte influence de la pénétration culturelle américaine a été la cause de préoccupations croissantes chez les Canadiens. Au cours de la même période, nous assistions à un regain d'activité dans tous les secteurs de la vie artistique canadienne; théâtre, littérature, ballet, peinture et sculpture, films et musique n'avaient jamais connu un tel essor. La ville de Winnipeg est à l'avant-garde de ce renouveau culturel. C'est là un très bel exemple de la réalité canadienne et de la volonté des Canadiens d'affirmer leur identité culturelle et leur indépendance.

Au chapitre de la défense, les transformations techniques et le perfectionnement soutenu des systèmes contre les engins nucléaires et des systèmes de détection par radar ont minimisé la menace que constituent pour l'Amérique du Nord les bombardiers soviétiques. En conséquence, la recherche d'arrangements de défense plus étroitement intégrés et structurés s'est atténuée et l'importance

relative des relations canado-américaines dans ce domaine s'est stabilisée vers la fin des années soixante. En dépit des circonstances changeantes, le Canada demeure toutefois fidèle à sa coopération avec les États-Unis, à ses obligations envers l'OTAN et à la politique de sécurité collective.

Dans le domaine des affaires extérieures, le Canada a pris certaines initiatives, dont celle de reconnaître la Chine. A la faveur du nouveau climat de détente, nous avons diversifié nos relations avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est. Comme je l'ai souligné plus tôt, nos relations avec le Japon et l'Europe de l'Ouest ont pris de nouvelles dimensions. Nous avons également abordé sous un angle nouveau des problèmes à caractère international comme la pollution de l'eau et le droit de la mer. Par ces divers moyens, le Canada a répondu aux réalités modernes sur le plan de l'environnement, ainsi qu'à une nouvelle conception de notre intérêt national.

Il nous faut aussi tenir compte des changements survenus aux États-Unis qui ont modifié l'orientation des relations canadoaméricaines.

La politique extérieure des États-Unis s'est transformée au début des années soixante-dix; de leader qu'il était, le pays a dû assumer un rôle plus effacé au sein de la communauté internationa Dans la déclaration qu'il prononçait en mai 1973 devant le Congrèsur la politique extérieure des États-Unis durant les années soixante-dix, le président Nixon a pris note de cette transformatien affirmant ce qui suit:

"Jusque durant les années soixante, la population américaine avait supporté avec enthousiasme et générosité le fardeau du leadership dans le monde. Toutefois, son enthousiasme s'est estompé et les fruits de sa générosité ont été mis en doute après quelque trois décennies. Il nous fallait modifier nos politiques, non seulement pour faire face aux nouvelles réalités dans le monde mais aussi pour répondre à une nouvelle mentalité en Amérique. Nombre d'Américains n'étaient plus disposés à appuyer la portée par trop générale de notre rôle d'après-guerre, celui-ci ayant drainé nos réserves financières et encore plus nos réserves psychologiques.

En bref, le président Nixon indiquait que d'autres pays devaient maintenant assumer une plus grande partie du leadership international.

Sa déclaration exprimait également l'opinion de plus en plus généralisée de la population américaine selon laquelle les politiques des États-Unis devraient servir des intérêts nationaux plus immédiats. Cette opinion vaut pour le Canada autant que pour les autres nations. Aux États-Unis, on semble croire de plus en plus que cette "relation spéciale" a top souvent été à l'avantage du Canada. Les partisans de cette théorie soutiennent que le Canada a bénéficié d'arrangements qui ne sont maintenant plus acceptables, à la lumière de la conjonçture économique actuelle et de l'importance moins grande du rôle des États-Unis dans le monde.

Ces changements sur le plan international s'accompagnent de changements d'ordre interne. Le public se préoccupe maintenant davantage des questions nationales au détriment des problèmes à l'étranger (je parle des États-Unis). Les séquelles du Watergate sont maintenant révolues et l'administration de même que le Congrès des États-Unis se penchent maintenant sur toute une gamme de problèmes nationaux. La revitalisation de l'économie, la lutte contre l'inflation et le rétablissement d'une nouvelle orientation de l'existence nationale semblent maintenant constituer les priorités. Aux prises avec de graves problèmes économiques au pays, les États-Unis chercheront presque inévitablement à surveiller leurs intérêts nationaux de façon plus étroite dans leurs relations économiques avec l'étranger. Les mesures économiques d'août 1971 ont illustré cette attitude d'une manière frappante. En outre, les Canadiens ne peuvent oublier que, dans ce monde de plus en plus interdépendant, certains des problèmes économiques internes des États-Unis ont des dimensions canadiennes. L'énergie, les ressources naturelles et l'environnement ne sont que trois secteurs au sein desquels les initiatives des États-Unis pour répondre à ses besoins peuvent manifestement empiéter sur les intérêts canadiens. En conséquence, l'inquiétude américaine vis-à-vis ses propres difficultés a des répercussions importantes au Canada surtout au moment où nous formulons nos politiques à l'égard des entreprises et de l'investissement étrangers.

En fait, le Canada et les États-Unis se sont progressivement rendu compte que cette relation spéciale ne correspond plus à leurs intérêts. Les deux pays cherchent donc une relation plus mûre qui leur permette de maintenir des liens étroits et de coopérer à part entière sur des questions bilatérales et multilatérales. Une telle relation recèle des avantages pour les deux parties et laisse pourtant chaque pays libre de poursuivre ses intérêts nationaux en conformité avec ses obligations internationales.

Le Canada et les États-Unis sont manifestement entrés dans une nouvelle phase de leurs relations bilatérales, une phase qui met l'accent sur une évaluation réaliste de l'intérêt national et qui ne laisse pas place aux illusions. Chaque gouvernement devra prendre des décisions difficiles dans la ligne de ce qu'il conçoit être l'intérêt national, même si ces décisions semblent parfois assez dures pour l'autre gouvernement.

La question de l'exportation du pétrole nous a permis de démontrer notre volonté d'aider les États-Unis dans la plus large mesure possible, compte tenu de nos besoins nationaux. Certains milieux américains ont allégué avec force que le Canada profitait des difficultés des États-Unis. Il ne fallait toutefois pas s'attendre à ce que nous subordonnions nos propres besoins à leurs besoins de consommation de pétrole. J'aimerais ajouter ici qu'au chapitre de la question du prix du pétrole du moins, les mesures adoptées récemment par les États-Unis sont parvenues dans une grande propor: à minimiser ces critiques. De même, l'intention du Canada d'explo ter ses ressources minérales à son propre rythme et de favoriser le traitement plus poussé du produit avant son exportation n'est pas nécessairement conforme aux intérêts américains, qui semblent s'orienter vers l'exploitation rapide des sources connues, l'exploration accélérée des nouvelles ressources et l'importation accrue des ressources à l'état brut.

Pourtant, les deux pays deviennent de plus en plus interdépendants et, en conséquence, les problèmes s'accroissent en nombre et en complexité. Dans de telles conditions, les relations ne peuvent que devenir plus difficiles. Au fur et à mesure que l'interaction augmente, les conflits d'intérêts et les divergences de vues naissent forcément. Les deux gouvernements s'engagent de plus en plus dans une vaste gamme d'activités sociales et économiques internes, dont bon nombre se trouvent avoir des répercussions de politique extérieure. Il y a deux ans, sous l'égide d'un programme du ministère de l'EER, une aide financière fédérale était accordée à la Société Michelin pour qu'elle s'installe en Nouvelle-Écosse. Plusieurs Américains ont considéré ce geste comme une façon détournée de subventionner l'industrie d'exportation; en conséquence. les États-Unis ont imposé des droits spéciaux sur ces biens d'expor Cet exemple illustre bien comment des impératifs tation canadiens. de politique intérieure -- en l'occurrence, une mesure en vue d'aplanir les disparités économiques régionales -- peuvent devenir sujet à controverse dans nos relations avec les États-Unis.

Quoique cette nouvelle ère de nos relations avec les États-Unis soulèvera des problèmes complexes et parfois difficiles, notre attitude se doit de demeurer positive. Un fait demeure: fondamentalement, nos relations avec le pays voisin sont saines. Nous devons nous rappeler que le Canada et les États-Unis partagent toujours des points de vue identiques sur des questions de première importance à l'échelle internationale et collaborent étroitement dans ces domaines. Nos conceptions des exigences qu'entraîne l'émergence d'un nouveau contexte politique et économique international ont de nombreux points communs. Nous sommes, par choix comme par un concours de circonstances, le meilleur ami l'un de l'autre et cette réalité est appelée à durer.

En réponse à cette nouvelle situation, il se dessine une nouvelle façon de mener nos relations qui, à mon avis, aidera au maintien de l'harmonie entre les deux pays tout en respectant le caractère nouveau de nos rapports. Elle consiste en l'analyse de l'intérêt national particulier à desservir, suivie de consultations, de discussions ou de négociations en vue d'arriver à une solution mutuellement acceptable du problème. La tenue de consultations et de discussions régulières constitue l'un des éléments les plus importants de ce processus.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais insister sur l'importance des consultations préalables. Il me semble qu'informer les États-Unis, dans la mesure du possible, de notre intention de prendre d'importantes décisions sur des questions touchant leurs intérêts et, s'il y a lieu, de proposer des consultations préalables, constitue une façon sensée de procéder. Il semblerait naturel que les autorités américaines fassent de même chaque fois qu'elles doivent décider de mesures concernant nos intérêts. Cette attitude correspondrait au nouveau caractère, à la fois plus évolué et plus complexe, de nos relations et diminuerait les craintes et les possibilités de mésentente chez chacune des parties. En somme, ce serait l'une des meilleures façons de maintenir la qualité de nos relations avec les États-Unis.

J'aimerais traiter brièvement d'un point en litige entre le Canada et les États-Unis, qui illustre bien la façon dont devraient être menées nos relations désormais. Il s'agit d'un projet qui intéresse le Manitoba au plus haut point: le projet de Dérivation de Garrison.

Ce projet prévoit, comme vous le savez sans doute, un immense complexe de canaux, de barrages et de réservoirs en vue d'irriguer une superficie d'environ un quart de million d'acres dans le Dakota du Nord à l'aide des eaux du système de la rivière Missouri. Ce projet soulève des inquiétudes au Canada du fait que, dans sa formule actuelle, il veut que les eaux utilisées pour l'irrigation

des territoires américains se déversent presque entièrement dans la rivière Souris, donc vers le Nord et au Canada, et dans la rivière Rouge. De graves conséquences résulteraient de la réalisation d'un tel projet. Nous serions aux prises avec des inondations accrues et des problèmes de pollution de grande envergure, au poinqu'en soient affectés la santé et les biens au Canada. Compte ten de ces faits, le Canada s'est opposé à la réalisation du projet actuel, s'appuyant sur les clauses du Traité sur les eaux limitrope de 1909 qui déclarent qu'aucun des deux pays ne doit polluer les eaux de l'autre au préjudice de la santé ou des biens.

Depuis 1969, les gouvernements du Canada, des États-Unis, de même que du Manitoba et du Dakota du Nord, ont échangé des renseignements et se sont rencontrés maintes fois pour discuter de la questi Lors de nos rencontres avec les États-Unis, nous avons particulièrement apprécié la participation et la collaboration étroite du gouvernement du Manitoba dans cette affaire et l'appui continu que les autorités de la province nous ont accordé. Je vois dans cette affaire une excellente illustration de ce que peut être la coopération fédérale-provinciale dans le règlement d'un problème d'intérê international.

Sur le plan technique, la somme considérable de renseignements échangés permet aux autorités canadiennes d'être bien informées de tous les aspects techniques du projet, y compris de l'horaire et d progrès des travaux. De leur côté, les États-Unis ont été dûment informés des analyses d'experts qui justifient l'opposition du Canada au projet. Sur le plan politique, les nombreux échanges om permis à chacune des parties d'être bien au courant des intentions de la stratégie et des préoccupations de l'autre partie en cause.

Quelle valeur faut-il accorder à cette politique de consultations réqulières et d'échanges de renseignements? Elle a rendu plus facile la compréhension du point de vue de l'autre, évitant ainsi 🜬 durcissement des positions sur des questions non essentielles au règlement du problème en cause. Elle a également empêché la création de conflits suscités par les prises de position de l'une ou des deux parties agissant par manque d'information. La nécessité d'une confrontation entre les deux pays à l'échelle politique se trouvait écartée. La position qu'adoptera chacun des gouvernements sur le plan politique dépendra des solutions apportées à des problèmes hautement techniques tels la qualité des eaux, leur Si 1'on avait utilisation rationnelle et les retombées agricoles. adopté la confrontation comme tactique au départ, toute cette question aurait pris une coloration politique bien avant que les recherches sur le plan technique n'aient été menées à bien.

discussions auraient abouti à une impasse, laissant une marge de manoeuvre fort restreinte à chacune des parties. Il serait peutêtre bon de préciser que les phases du projet qui affecteraient directement le Canada n'ont pas encore été entreprises.

Le problème que soulève la loi américaine sur le commerce avec l'ennemi (United States Trading With the Enemy Act), et en particulier les règlements relatifs à Cuba (United States Cuban Assets Control Regulations) adoptés en vertu de cette loi, est une autre question litigieuse qu'il faudra résoudre avec nos voisins du sud. Cette loi a pour conséquence d'empêcher les filiales canadiennes de compagnies américaines de conclure des marchés d'exportations normaux avec Cuba; ses effets ont donc nettement une portée extraterritoriale. Vous connaissez sûrement les cas récents qui illustrent ce problème. Quoique le Canada ne soit pas le seul pays touché par l'application de cette loi, l'envergure des intérêts américains au Canada fait de cette question un point important des relations canado-américaines. Il est évident que le Canada ne peut accepter que les lois de tout autre pays aient une portée extraterritoriale.

Les gouvernements canadiens et américains qui se sont succédé ont discuté de ce problème régulièrement sans réussir à en arriver à une résolution qui soit acceptable au Canada. S'il devait y avoir consultation sur cette question, comme je pense qu'il le faudrait, nous viserions à ce qu'il soit établi que les compagnies opérant au Canada ne puissent pas être empêchées de conclure des marchés d'exportation normaux par une loi des États-Unis ou par une politique commerciale adoptée aux États-Unis. En fait, j'ai déjà amorcé des discussions avec les autorités américaines en vue d'en arriver à une solution satisfaisante à cet égard.

Vous êtes sans doute au courant que le Chambre des communes étudie actuellement un projet de modifications à apporter à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Lorsqu'elles seront adoptées, ces modifications permettront à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'émettre des directives interdisant aux compagnies canadiennes de se soumettre à des lois ou à des ordres venant de l'étranger.

Nous espérons résoudre une grande partie du problème de cette façon. Il faudrait, de plus, une modification des lois et des pratiques américaines de façon à ce que les compagnies canadiennes puissent conclure des marchés d'exportation normaux conformément à la loi et aux politiques canadiennes.

12

En somme, nous entreprenons une nouvelle étape de nos relations avec les États-Unis. Ces relations sont fondamentalement saines mais il demeure évident que nous nous engageons dans une phase plus difficile et plus complexe, d'où la nécessité accrue d'une gestion attentive de la part de chacune des parties. Pour cette raison, j'aimerais terminer par un ardent plaidoyer en faveur de la consultation. Après tout, il s'agit, pour le Canada, de la seule façon sensée de traiter avec les États-Unis, le plus important de nos partenaires commerciaux.

S/C